ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

TF1

Question écrite n° 32987

Texte de la question

Reponse. - La diffusion de la serie d'emissions scolaires intitulee Le Chemin des ecoliers constituait l'une des obligations de service public qui etaient imposees a la societe Television francaise 1 en sa qualite de societe nationale de programme, en application des dispositions prevues par son cahier des charges alors en vigueur. TF 1 a cesse de diffuser ces emissions a la suite de sa privatisation. Une obligation identique figurant dans le cahier des missions et des charges de la societe nationale de programme France-Region 3, celle-ci a repris la diffusion des emissions en question depuis le 24 novembre 1987, chaque mardi, jeudi et vendredi entre 10 h 40 et 11 heures.

Texte de la réponse

Reponse. - La diffusion de la serie d'emissions scolaires intitulee Le Chemin des ecoliers constituait l'une des obligations de service public qui etaient imposees a la societe Television francaise 1 en sa qualite de societe nationale de programme, en application des dispositions prevues par son cahier des charges alors en vigueur. TF 1 a cesse de diffuser ces emissions a la suite de sa privatisation. Une obligation identique figurant dans le cahier des missions et des charges de la societe nationale de programme France-Region 3, celle-ci a repris la diffusion des emissions en question depuis le 24 novembre 1987, chaque mardi, jeudi et vendredi entre 10 h 40 et 11 heures.

Données clés

Auteur : M. Nucci Christian
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32987
Rubrique : Television
Ministère interrogé : communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 1987, page 6271
Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1548